

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TAURINYA

L'an deux mille quatorze et le quinze mars à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 06/03/2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LOUPIEN, Maire.

La séance a été publique.

PRESENTS : TORGUE Annie, PONS Nathalie, COURMONT Lionel, FOSSE Claude, GARNIER Yves

ABSENTS : LLENSA Gilles, CONCAS Katia,

Annie TORGUE a été élue secrétaire.

Monsieur le maire avec l'accord du conseil municipal décide l'ajout des 2 délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Statuts du SIS Prades-Olette
- Subvention au collège Gustave Violet

Vote du compte administratif 2013

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par Bernard Loupien, maire de Taurinya, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellés	fonctionnement		investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		114498.39		28861.99		143360.38
Opérations de l'exercice	253241.96	315787.28	569122.13	375851.89	822364.09	691639.17
Totaux	253241.96	430285.67	569122.13	404713.88	822364.09	834999.55
Résultats de clôture		177043.71	164408.25			12635.46
Restes à réaliser			26320.00	17902.00	8418.00	
Totaux cumulés						
Résultats définitifs		177043.71	172826.25			4217.46

- **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2013

Le conseil municipal, **déclare** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par monsieur Dominique Palomeres, trésorier de Prades, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2013

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement SF	Résultat 2013	RAR 2013 dépenses	RAR 2013 recettes	Solde RAR	Chiffres pour affectation résultat
Invest	28861.99		-193270.24	26320.00	17902.00	-8418.00	-164408.25
Fonct	114498.39		62545.32				177043.71

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2013	177043.71
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	164408.25
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	12635.46
Total affecté au 1068	164408.25
Déficit global cumulé au 31/12/2013	
Déficit à reporter (002)	0

Statuts du SIS Prades-Olette

Madame Torque expose au conseil les nouveaux statuts du SIS Prades-Olette décidés par son comité syndical réuni le 21 février 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** ces nouveaux statuts tels que présentés ce jour.

Subvention au collège Gustave Violet

Monsieur le maire expose au conseil que la classe de 6ème 7 du collège Gustave Violet de Prades, vainqueur du concours initié par l'association INITIADROIT, vient de gagner l'accès à la finale de la Coupe Nationale des Elèves Citoyens.

Ils ont rédigé un texte particulièrement remarqué sur le thème "Tous responsables". Ces jeunes Conflentois représenteront la Région Languedoc Roussillon le 27 mars 2014 au Conseil Economique et Social à Paris.

Le collège a obtenu une aide (1200 €) de l'association organisatrice INITIADROIT, mais il reste désormais à trouver la somme de 500 € pour boucler le voyage.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, octroie une aide de 50 € à cette occasion. Elle sera prévue à l'article 6574 du BP2014.

Questions diverses

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 12h35

Le Maire

Les Conseillers municipaux

Katia CONCAS	<i>Absente</i>
Lionel COURMONT	
Claude FOSSE	
Yves GARNIER	
Gilles LLENSA	<i>Absent</i>
Nathalie PONS	
Annie TORGUE	